

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BUFFET, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF

Excusé(s) :

Monsieur Eric ELKOUBY

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2017/042 - 040 - Ressources humaines
Proposition de mise à jour des ratios d'avancement

Après en avoir délibéré et après avis du comité technique, le Conseil Départemental décide :

- de fixer les ratios d'avancement de grade et d'échelon spécial conformément l'annexe I relative à certains cadres d'emplois de catégorie A et de catégorie C jointe à la présente délibération, au vu des modifications statutaires intervenues dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations ;
- de l'applicabilité des ratios d'avancement antérieurs dès lors que des dispositions transitoires sont prévues au titre de l'avancement de grade pour les cadres d'emplois de catégorie C ;
- de valider la mise à jour du tableau global des ratios d'avancement de grade conformément à l'annexe II jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170619-lmc1110214-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 22/06/17